



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision

Question écrite n° 40200

Texte de la question

M. Michel Bouvard interroge M. le ministre de la culture et de la communication sur les moyens publics qui seront mobilisés en faveur de la chaîne francophone d'informations internationales CFII. Comment sera assuré le financement du premier budget de la chaîne 70 millions d'euros ? Ce budget est-il un budget annuel ou prend-il en compte le nombre de mois d'émissions prévus en 2005 et si oui combien ? Enfin est-il prévu une participation de l'État et si oui combien dans le capital de la future chaîne ? Il souhaite également savoir si compte tenu de cette nouvelle chaîne de télévision nécessitant des ressources publiques et s'ajoutant à la création d'Arte il y a quelques années, il ne convient pas de repenser enfin le périmètre de l'audiovisuel public qui comporte 2 chaînes généralistes France 2 et France 3 en plus des chaînes spécialisées.

Texte de la réponse

L'action audiovisuelle extérieure de la France est fortement marquée depuis 2002 par l'ambition exprimée par le Président de la République de lancer une chaîne télévisée internationale d'information. À la suite des différentes réflexions entreprises à l'initiative du Gouvernement et du Parlement, et notamment du rapport remis par le député Bernard Brochand au Premier ministre, les deux principaux opérateurs public et privé de télévision - France Télévisions et TF1 - ont présenté en décembre 2003 un projet commun de chaîne d'information qu'ils se proposent de mettre en oeuvre de façon paritaire. Ce projet fait actuellement l'objet d'une évaluation menée par le ministère de la culture et de la communication et celui des affaires étrangères, à la lumière, notamment, des moyens financiers qu'il exigerait et de sa complémentarité avec les autres opérateurs de l'audiovisuel public extérieur. Cette évaluation sera conduite rapidement, de façon à faire savoir dès que possible aux auteurs du projet les suites que le Gouvernement entend lui donner. Dans la situation internationale actuelle, le lancement d'une chaîne de télévision performante capable d'apporter quotidiennement des réponses à tous ceux qui, à travers le monde, attendent de mieux connaître les positions de la France est une nécessité stratégique. Alors que l'offre d'information internationale s'est développée de façon exponentielle depuis quelques années, la tâche n'est pas simple et cette chaîne devra être particulièrement bien armée pour avoir un impact sur les publics étrangers. C'est donc dans le souci de répondre le plus efficacement possible à l'attente du Président de la République que le ministre de la culture et de la communication et le ministre des affaires étrangères ont décidé de rapprocher leurs efforts sur ce dossier difficile.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40200

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2004, page 3915

Réponse publiée le : 23 novembre 2004, page 9199